

Suite de la page 35

D'où la nécessité d'un bon diagnostic de départ, suivi, à intervalles réguliers, d'un check-up financier. «Au départ, il s'agit d'établir une sorte de radiographie et de la prendre comme base pour se projeter dans l'avenir.» Confier sa déclaration fiscale au même conseiller permet ce contrôle régulier. «Avec ce document, nous pouvons réagir à chaque changement», estime Sébastien Eberhard.

De nombreux paramètres sont pris en compte pour établir la situation réelle du demandeur. «Plus ces indications seront précises, plus la planification sera fiable», explique le spécialiste en songeant à quelques histoires particulières rencontrées dans son quotidien.

Ainsi, le futur retraité devra présenter sa situation personnelle (marié, célibataire, divorcé) et, si possible, de celle de ses proches. Des indications précieuses, en particulier si la perspective d'un héritage se dessine.

Sa situation professionnelle sera également décortiquée. Quelle est sa formation? Quel a été son parcours professionnel? Quelles sont ses perspectives, notamment en termes de promotion? Et ce n'est pas tout.

S'ensuit une analyse de sa situation financière. Dispose-t-il d'une épargne? Possède-t-il des immeubles ou son logement? Essentielle, enfin, sera la présentation du certificat de prévoyance (2e pilier).

Si elle parvient à financer sa retraite, anticipée ou non, la «future personne heureuse» n'est toutefois pas au bout de ses peines. A l'heure tant attendue, un choix cornélien se présentera à nouveau à elle. Aura-t-elle plutôt intérêt à vivre de ses rentes ou à retirer son capital?

«En fait, estime Sébastien Eberhard, tout dépend de sa situation personnelle. A une personne célibataire, sans enfant et qui ne doute pas de devenir centenaire, je conseillerais le système de rente, sauf si cette personne ne veut pas léser un éventuel héritier. Autrement, il est objectivement plus favorable de choisir de retirer ses capitaux.» Les raisons? Elles tiennent dans le rendement des différents placements disponibles sur le marché. «Actuellement, viser un rendement de 3% à long terme n'est pas utopique. Et dans bien des situations, placer le capital disponible à ce taux permet de disposer de plus de moyens du début de la retraite jusqu'à l'espérance de vie moyenne de la population.»

Autre avantage: le capital n'est soumis au fisc qu'à une seule reprise (environ 10% du montant). «La rente, elle, est assimilée à un revenu imposable annuellement», expose le spécialiste. Sans compter qu'en retirant ses biens, la probabilité augmente de laisser un pécule à ses héritiers. «La rente, par contre, diminue fortement en cas de

décès. L'épouse n'aura droit qu'au 60%. A défaut, elle s'éteint complètement, même si la somme des rentes est inférieure aux cotisations versées durant la vie active.»

Reste que, malgré l'attrait financier de la démarche, les personnes choisissant de retirer leur capital demeurent relativement rares. Pourquoi cela? «Cette voie est beaucoup moins sécurisante. Les gens sont craintifs. Le risque existe bel et bien de griller toutes ses cartouches en quelques mois ou années et de se retrouver sans ressources. Cette voie implique aussi une gestion précise. Ce qui signifie aussi la recherche d'un soutien spécialisé.» Reste que le scénario fait son chemin dans les mentalités. A tel point que certains instituts de prévoyance encouragent leurs assurés à privilégier le retrait de capital. Une démarche encore impensable il y a seulement quelques mois. ■

«Beaucoup estiment qu'une fois à la retraite, leurs besoins vont diminuer. C'est une grosse erreur!»

Exemple fictif

Calculer ses besoins: un travail d'horloger

Pas évident, lorsque l'on est en pleine force de l'âge, de songer à soigner le confort matériel de ses vieux jours. Pourtant, Maurice décide de franchir le cap: **il prévoit de se retirer des affaires à 62 ans, sans pâtir d'un trop grand manque à gagner.** L'homme a 45 ans. Il gagne bien sa vie: 90.000 francs par année. Traduit en revenu mensuel, Maurice affiche une fiche de paie de 7500 francs brut (12 mois), ce qui équivaut à quelque 6500 francs net qui permettent à sa famille de vivre décemment et d'épargner 300 francs chaque mois. Maurice est marié à Jeanne et le couple a deux enfants.

Maurice sait donc ce qu'il veut: la paix à 62 ans avec un revenu de 6200 francs. Par contre, il ne sait pas combien ces trois ans de cotisations en moins vont lui coûter. Partant de deux hypothèses essentielles – 1) que le salaire ne variera pas jusqu'à sa retraite, 2) que les besoins de Maurice seront identiques

au début de sa retraite et à la fin de son activité –, le conseiller peut empoigner sa calculatrice et passer en revue piliers et pénalités.

Premier pilier (AVS/AI): le revenu du couple lui permet de compter avec une rente AVS maximale à l'âge légal de la retraite, soit 2650 francs par mois (31.800 francs par an). Si Maurice et Jeanne actionnent leur droit à la retraite anticipée, ils ne pourront légalement le faire qu'aux 63 ans de Maurice. Pénalité: 6,8% par année d'anticipation de la rente (13,6% dans le cas présent). Soit une rente mensuelle abaissée à 2290 francs.

Deuxième pilier (fonds de prévoyance): la base pour ce calcul est le certificat de prévoyance. Après demande auprès de la fondation, celui de Maurice indique un capital disponible de 410.000 francs à 62 ans. Le père de famille pourra compter sur une rente annuelle de 26.240 francs ou, mensuellement, de 2186 francs.

Maurice et son conseil sont maintenant prêts à calculer le prix de sa retraite à 62 ans. A savoir: compenser l'AVS de 62 à 63 ans, soit 27.480 francs. Somme à laquelle il faut ajouter la différence entre les 6200 francs visés par le couple et les 4476 francs qui correspondent au revenu cumulé des 1er et 2e piliers, soit un manque de 1724 francs par mois (20.688 par année).

Au total, c'est donc un capital cumulé de près de 300.000 francs que Maurice et Jeanne devront constituer jusqu'aux 62 ans du premier. Soit bien plus que les 50.000 francs d'épargne dont ils disposent. Le parcours du combattant n'est donc pas terminé. Car le couple devra alors réfléchir, puis choisir dans la vaste gamme des produits financiers, celui qui lui permettra de parvenir à ses fins de la manière la plus avantageuse...

Les calculs ont été réalisés par la société E-Gestion SA, www.e-gestion.ch